

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne... 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grand-Place, à Paris, chez M. HAVAS, LAFITTE et C^o, 31, rue Notre-Dame-de-Victoire, (place de la Bourse); à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

- A Roubaix, aux bureaux du Journal.
A Tourcoing, rue Nationale 13
A Lille, à la succursale de l'Agence HAVAS, rue de la Gare et aux bureaux du Mémorial, Grand-Place, (entrées par les escaliers Saint-Etienne).

ROUBAIX, LE 5 JANVIER 1883

UN DEUIL NATIONAL

Le général Chanzy vient de succomber aux atteintes d'un mal soudain. Il suit de bien près dans la tombe le chef de gouvernement qui lui avait fourni, en lui confiant la deuxième armée de la Loire, l'occasion de s'immortaliser.

Cette mort touchera profondément tous ceux qui ont conservé vivants dans leur cœur les souvenirs de l'année qu'un grand poète a si justement nommée l'Année terrible. Au milieu des désastres succédant aux désastres, dans ces sombres jours d'humiliation et de défaite, avec quelle émotion n'aurait-on pas vu un homme de guerre s'être révélé tout à coup qui n'avait pas voulu désespérer et qui, faisant passer dans l'âme de ses jeunes troupes son âme intrépide, opposait aux Allemands vainqueurs une résistance acharnée, meurtrière, opiniâtre, leur disputant pied à pied ce sol qu'il ne leur abandonnait qu'après l'avoir couvert de leurs morts!

On crut encore une fois, comme on l'avait cru autrefois, que la victoire allait revenir à nous. Au milieu de ces tragiques circonstances, dans notre malheureux pays foulé, envahi, ravagé, sur ces champs de neige rougis par le sang de nos mobiles, et qui semblaient comme le champ de mort de la patrie, Chanzy a fait luire quelque chose qui ressemblait à de l'espérance. Il a du moins consolé, honoré notre défaite.

On sait de quelle façon le commandement de la deuxième armée de la Loire fut confié au général Chanzy, après la reprise d'Orléans par l'armée allemande. Les forces primitivement placées sous les ordres du général d'Arrelle de Paladines avaient rétrogradé sur les deux rives de la Loire. Le ministre de la guerre décida, le 5 décembre, que toutes les forces qui se trouvaient sur les deux rives du fleuve formeraient, dès ce moment, deux armées, la 1^{re}, composée des 15^e, 18^e et 29^e corps, sous les ordres du général Bourbaki; la 2^e, avec les 16^e, 17^e et 21^e corps, sous les ordres du général Chanzy.

Les troupes qui composaient la deuxième armée étaient toutes ou presque toutes de formation récente; elles venaient de subir l'épreuve, toujours démorissante pour de jeunes soldats, d'une retraite prolongée. Chanzy donna immédiatement la mesure de son caractère en prenant la résolution d'arrêter avec les forces telles qu'elles d'ont disposait, l'armée allemande victorieuse.

Continuer la retraite, a-t-il dit, dans l'état moral qu'avait produit chez elles les insuccès devant Loigny, c'était exposer nos jeunes troupes à une complète débandade qui pouvait être la perte de la plus grande partie de l'armée, en même temps qu'on livrerait à l'ennemi la vallée de la Loire et la route de Tours. Le général prit en conséquence la résolution de s'établir sur les positions en avant de Josnes pour y disputer le passage à l'ennemi.

C'est alors que commença cette série de combats où se manifestèrent, dans tout leur éclat, l'énergie et le sang-froid du général. Aucune trace de trouble ni de découragement dans les ordres qu'il dicta, et où se révélait tout à la fois, au milieu des circonstances les plus critiques, la rare lucidité de son esprit et la fermeté inébranlable de son caractère. Aucun accident ne l'émeut, rien ne le prend au dépourvu. Il se montre aussi calme, au milieu de ses régiments improvisés, il manœuvre avec le même sang-froid que s'il commandait aux troupes les plus vieilles et les plus aguerries. Après toute une journée de combat, il s'arrête pour camper à quelques centaines de mètres de l'ennemi, les grands gardes se touchant presque, le lendemain, la lutte recommence, soutenue avec la même intrépidité que la veille, et le prince Frédéric-Charles en person-

ne ne peut parvenir à enlever avec ses vieux régiments nos conscripts à peine enrégimentés.

Les combats livrés en avant de Josnes et autour de Vendôme sont le triomphe de la ténacité et du sang-froid militaires. Ils font incomparablement plus d'honneur aux Français qu'aux Allemands. On ne peut comprendre, en effet, comment ceux-ci n'ont pu réussir à cultiver les forces si imparfaitement organisées qu'ils avaient devant eux. Les qualités militaires des deux races se sont vraiment manifestées dans cette partie de la campagne, et la supériorité n'a pas paru du côté des Allemands, malgré tous les avantages que leur assuraient la perfection de leur organisation, l'expérience et l'ancienneté des troupes qu'ils conduisaient au feu.

Ces détails montrent bien quelle était la fermeté d'âme du général Chanzy. Cette fermeté ne l'abandonna pas un instant pendant toute la durée de cette longue et désastreuse campagne. Après l'échec du Mans, il montra la même résolution intrépide qu'il avait fait paraître au lendemain de Loigny. Il était encore prêt à se battre, et il se battit effectivement une dernière fois à Sillé-le-Guil-laune, faisant essayer à l'ennemi le dernier échec que la conclusion de l'armistice lui ait permis de lui infliger.

Tel est le soldat, tel est le chef d'armée que la France vient de perdre et qu'elle ne saurait trop pleurer. Les généraux sont rares qui peuvent conduire de grandes armées, en les remplissant du souffle martial qui les anime. Toute armée commandée par Chanzy aurait eu confiance dans son chef. Lui-même avait conservé au fond de son âme l'espoir de commander un jour une armée française dans des conditions différentes de celles qui lui furent imposées par nos désastres. C'était là sans aucun doute le rêve de ce soldat, et ce rêve, la Providence devait, semblait-il, en permettre la réalisation à son patriotisme. Elle ne l'a pas voulu; dans la profondeur insoufflable de ses desseins, elle a détaché du flanc du général l'épée redoutable qu'il rêvait de tirer un jour pour la gloire de la France.

Le général Chanzy meurt au moment où le souvenir de sa conduite héroïque pendant la dernière guerre, rapproché des preuves de haute capacité qu'il a fournies depuis, soit comme gouverneur général de l'Algérie, soit comme ambassadeur à la cour de Russie, semblerait désigner pour un grand rôle politique intérieur. Il ne manquait pas de voix, non pas seulement dans le parti conservateur, mais dans le parti républicain, pour affirmer que celui qui n'avait pas failli à la Défense nationale ne manquera pas davantage à la défense sociale. Non, certes, le général Chanzy n'aurait failli à aucun des devoirs que la confiance du pays lui aurait imposés. Lui mort, qui le remplacera désormais dans l'espérance et dans l'attente publiques?

LA MORT DU GÉNÉRAL CHANZY

Nous avons publié hier une dépêche annonçant la mort du général Chanzy. Nous empruntons aujourd'hui au Gaulois les renseignements qui suivent, sur les derniers moments de l'illustre guerrier:

Jeudi soir, la santé du général Chanzy était excellente. Dans la journée, il était monté à cheval. Selon sa coutume, il dina avec ses officiers, puis il passa la soirée à la préfecture. Vers minuit, il regagna son appartement.

Tous les matins, avant sept heures, son domestique entrant dans sa chambre.

Il trouvait toujours le général réveillé et le plus souvent même debout.

Cette fois, le général était dans son lit et ne semblait pas disposé à en sortir. Son domestique s'étonna, s'approche et appelle.

Rien.

Il appelle encore.

Toujours pas de réponse.

Il touche le général sous sa main, il sent un corps froid.

Eperdu, affolé, il court chez le commandant Manau, aide de camp du commandant du corps d'armée, et chez son officier d'ordonnance, le sous-lieutenant Georges Chanzy, du 25^e bataillon de chasseurs à pied.

Celui-ci, c'est le fils du mort.

Il se précipite dans la chambre où son père venait d'être si inopinément frappé et embrasse le cadavre, en sanglotant.

Les Médecins appelés en toute hâte n'ont pu que constater le décès.

Ils ont déclaré que le général avait été foudroyé par une attaque d'apoplexie, au point, pour employer leurs termes, par un épouvanantement sanguin au cerveau. Ils font remonter la mort à trois heures du matin.

La Famille

Sauf Mme Thévénal, sœur du général, qui demeure à Paris, rue de Moscou, 31, et à qui la fatale nouvelle a été apportée hier matin, à dix heures, presque toute la famille se trouvait réunie auprès de son chef. Mme Thévénal est partie hier soir, par le train de quatre heures, accompagnée du général Péan, ami particulier du général Chanzy.

Madame Chanzy est fort souffrante, depuis quelques jours. C'est à Mgr Sourrieu qu'elle a confié la pénible mission de l'informer qu'elle était veuve.

Il y eut là, entre elle, son fils, sa fille et son gendre, de nombreuses scènes déchirantes et des explosions de sanglots que la plume est impuissante à retracer.

Le général était adoré des siens, dont la douleur trouve un écho non seulement dans l'état-major et tout le corps d'armée qui commandait, mais on peut le dire, dans la population tout entière, où règne la consternation.

Au Ministère de la guerre

À six heures du soir, le général Billot était enfermé dans son cabinet avec le commandant Manau, accouru à Paris dans la matinée par le premier train, et se faisait rendre compte de la catastrophe qui met en deuil l'armée et le pays.

Une dépêche expédiée de Châlons à neuf heures 55 du matin, avait d'abord apporté la funèbre nouvelle au Ministère, où tout le monde, depuis le ministre jusqu'au dernier employé, fut vivement ému, car le général Chanzy y était, comme partout, aimé et estimé de tous.

La dépêche était ainsi conçue: « Ce matin, en entrant dans la chambre du général Chanzy, son domestique l'a trouvé mort dans son lit, des suites d'une attaque d'apoplexie foudroyante. »

Il convient de dire, à l'honneur du ministre de la guerre, qu' aussitôt après avoir averti le Président de la République du malheur qui venait de frapper l'armée et la France, il se préoccupa de l'hommage solennel à rendre au soldat, dans lequel s'incarne spécialement l'effort suprême de la Défense nationale.

Il prépara aussitôt un décret ordonnant que les funérailles solennelles de l'ancien général en chef de l'armée de la Loire auraient lieu aux Invalides, et comptait le soumettre hier soir à la signature du Président de la République.

À l'épave, l'émotion causée par la perte du général a été profonde — et, croyons-nous, bien sincère, celle là!

Le général Billot songea aussi à la famille du général, qui ne laisse aucune fortune et, dès la première séance, à la rentrée du Parlement, il demandera que la dette de la Patrie soit payée à sa veuve et à ses enfants.

Les obsèques

Malgré ce qui précède, les obsèques du général auront lieu lundi, à onze heures, au camp de Châlons, au lieu que le corps soit ramené à Paris, comme l'aurait souhaité l'autorité militaire.

La famille, confidente des pensées du défunt, a exprimé le désir que les obsèques eussent lieu au siège du dernier commandement exercé par celui qu'elle pleure, et qu' aussitôt après la cérémonie religieuse le corps fût transporté à Bazancay (Ariège), dans le caveau qui lui appartient.

Mais la plus grande solennité possible sera donnée aux funérailles du général, à Châlons. Le ministre de la guerre, obligé de s'incliner devant la volonté de la famille, veut que, pour n'avoir pas lieu à Paris, la cérémonie n'en soit pas moins imposante et ne témoigne pas moins hautement des sentiments laissés par le brave Chanzy.

Il compte se rendre de sa personne à Châlons et des trains spéciaux seront organisés sur la ligne de Lyon, pour permettre aux officiers de se rendre en grand nombre auprès du cercueil d'un de leurs plus vaillants chefs.

La manifestation sera aussi imposante que légitime.

LA PLAIDOIRIE DE L'AFFAIRE BAUDIN

Le premier plaidoyer de Gambetta qui comença et fit sa réputation est celui qu'il prononça au mois de novembre 1882, à propos du procès intenté à Desleuz, sous l'inculpation d'avoir troublé la paix publique et d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement, en écrivant différents articles qui précéderaient l'ouverture d'une souscription pour élever un monument à Baudin.

Ce plaidoyer, tout le monde en parle encore, mais peu de personnes s'en souviennent. Prononcée avec cet organe accentué, plein d'ampleur et de sonorité qu'avait Gambetta, elle fit le plus grand effet sur l'auditoire.

Un pareil procès a-t-il jamais été agité à aucune époque parmi les hommes? Non! Jamais! Remontez jusqu'au temps d'Athènes, jusqu'au temps de Rome, cherchez s'il y a jamais eu un procès comparable à celui dont vous êtes saisis? Quant à moi, je le dis avec toute l'énergie des forces qui vibrent dans mon être, j'ai beau interroger mes souvenirs, consulter l'histoire, jamais, non jamais, je n'ai rencontré un pareil duel entre le droit et le despotisme, entre la loi et la force, jamais je ne les ai vus si ouvertement ni si injustement aux prises dans cet éternel drame dont se compose l'humanité.

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que le dernier endroit où j'ai souvenir de telles choses, pour glorifier de tels attentats, c'est le prétoire du juge, car tel la loi seule doit parler et être entendue. Seule, elle doit être écoutée et la passion du magistrat, puisque sans elle il n'y a rien de durable et de respecté, que toute certitude sociale disparaît, et qu'on aboutit fatalement à l'anarchie avec tout ce qu'elle entraîne de désordres et de lâchetés. Je ne demande si c'est dans cette enceinte particulière du droit qu'il sera permis de me contredire?

Rappelez-vous ce que c'est que le 24 Décembre? Rappelez-vous ce qui s'est passé? Les actes viennent d'être repris, racontés par M. Ténat, dans leurs épisodes étonnants: vous avez vu ce soldat, qui se borne aux faits et d'une impartialité d'autant plus vengeresse; vous savez tout ce qu'il y a de sang et de douleurs, de larmes dans cette date; mais ce qu'il faut dire ici, ce qu'il faut toucher du doigt, c'est la machination, c'est la conséquence, c'est le mal causé à la France, c'est le trouble apporté dans les consciences par cet attentat: c'est là ce qui constitue la véritable responsabilité. C'est cela seulement qui pourra vous faire apprécier jusqu'à quel point vous devez aide et protection, quand nous venons honorer la mémoire de ceux qui sont tombés pour avoir défendu la loi et la Constitution qu'on égorgeait.

Où! le 2 Décembre, autour d'un prétendant, se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation, de ces gens qui, à toutes les époques, sont les complices des coups de force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-même en traçant le portrait de ses complices, éternels rebuts des sociétés régulières: « Erre alieno obruti et vitii ovesi: Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes comme traduisait Corneille. C'est avec ce personnel que l'on sabre depuis des siècles les institutions et les lois, malgré le défilé sublime des Socrate, des Thraséas des Cicéron, des Caton, des penseurs et des matryrs qui protestent au nom de la religion immolée, de la morale blessée, du droit écrasé sous la hotte d'un soldat.

Mais ici, il ne peut pas en être de la sorte; quand nous venons devant vous magistrats, et que nous vous disons ces choses, vous nous devez aide et protection. Ces hommes ont prétendu avoir sauvé la France. Il est un moyen décisif de savoir si c'est une vérité ou une imposture. Quand un pays traverse réellement une crise suprême, qu'il sente que tout va succomber, jusqu'à l'assiette même de la société, alors savez-vous ce qui arrive?

C'est que ceux que la nation est habituée à compter à sa tête, parce qu'ils se sont illustrés par leurs talents et leurs vertus, accourent pour la sauver. Si je compte, si je dénombre, si j'analyse la valeur des hommes qui ont prétendu avoir sauvé la patrie au 2 Décembre, je ne rencontre aucun d'eux, aucun d'eux, tandis que de l'autre côté, je vois venir au secours du pays des hommes comme Michel de Bourges, Charras, morts depuis, — Ledru était déjà exilé, — et tant d'autres, pris dans l'épave des partis les plus divers; par exemple, notre Berryer, ce mourant illustre qui, hier encore, nous envoyait cette lettre d'un homme de cœur, testament d'indignation qui prouve que tous les partis se tiennent pour la revendication de la morale.

Où étaient Cavaignac, Lamoricière, Changarnier, Lefé, Budeau, et tous les capitaines, l'honneur et l'orgueil de notre armée?

Où étaient M. Thiers, M. de Rémusat, les représentants autorisés des partis orléaniste, légitimiste, républicain, où étaient-ils? A Mazas, à Vincennes: tous les hommes qui défendaient la loi! En route pour Cayenne; en partance pour Lambessa, ces victimes spoliées d'une frénésie ambitieuse! Voilà, messieurs, comment on sauve la France! Après cela, pensez-vous qu'on ait le droit de s'écrier qu'on a sauvé la société, uniquement parce qu'on a porté la main sur le pays?

De quel côté étaient le génie, la morale, la vertu? Tout s'était effondré sous l'attentat!

M. LE PRÉSIDENT. — M. Gambetta, je vous ferai observer que vous ne tenez pas la promesse que vous aviez faite en commençant de ne point vous laisser entraîner.

J'aurais déjà dû vous arrêter lorsque vous avez dit que le dernier endroit où j'ai vu se plaider cette cause était un prétoire. Je vous invite à continuer, mais avec plus de modération.

M. GAMBETTA. — Je continue, en effet, ma plaidoirie, et je m'efforce de conserver la mesure; mais vous comprenez qu'il y a dans cette cause des émotions supérieures qui mettent l'avocat en lutte avec ce qui constitue le calme et l'atmosphère habituelle de vos audiences: vous avez senti l'importance de la question pour vous entretenir d'une si effrayante tragédie; je vous

entendue. Seule, elle doit être écoutée et la passion du magistrat, puisque sans elle il n'y a rien de durable et de respecté, que toute certitude sociale disparaît, et qu'on aboutit fatalement à l'anarchie avec tout ce qu'elle entraîne de désordres et de lâchetés. Je ne demande si c'est dans cette enceinte particulière du droit qu'il sera permis de me contredire?

Rappelez-vous ce que c'est que le 24 Décembre? Rappelez-vous ce qui s'est passé? Les actes viennent d'être repris, racontés par M. Ténat, dans leurs épisodes étonnants: vous avez vu ce soldat, qui se borne aux faits et d'une impartialité d'autant plus vengeresse; vous savez tout ce qu'il y a de sang et de douleurs, de larmes dans cette date; mais ce qu'il faut dire ici, ce qu'il faut toucher du doigt, c'est la machination, c'est la conséquence, c'est le mal causé à la France, c'est le trouble apporté dans les consciences par cet attentat: c'est là ce qui constitue la véritable responsabilité. C'est cela seulement qui pourra vous faire apprécier jusqu'à quel point vous devez aide et protection, quand nous venons honorer la mémoire de ceux qui sont tombés pour avoir défendu la loi et la Constitution qu'on égorgeait.

Où! le 2 Décembre, autour d'un prétendant, se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation, de ces gens qui, à toutes les époques, sont les complices des coups de force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-même en traçant le portrait de ses complices, éternels rebuts des sociétés régulières: « Erre alieno obruti et vitii ovesi: Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes comme traduisait Corneille. C'est avec ce personnel que l'on sabre depuis des siècles les institutions et les lois, malgré le défilé sublime des Socrate, des Thraséas des Cicéron, des Caton, des penseurs et des matryrs qui protestent au nom de la religion immolée, de la morale blessée, du droit écrasé sous la hotte d'un soldat.

Mais ici, il ne peut pas en être de la sorte; quand nous venons devant vous magistrats, et que nous vous disons ces choses, vous nous devez aide et protection. Ces hommes ont prétendu avoir sauvé la France. Il est un moyen décisif de savoir si c'est une vérité ou une imposture. Quand un pays traverse réellement une crise suprême, qu'il sente que tout va succomber, jusqu'à l'assiette même de la société, alors savez-vous ce qui arrive?

C'est que ceux que la nation est habituée à compter à sa tête, parce qu'ils se sont illustrés par leurs talents et leurs vertus, accourent pour la sauver. Si je compte, si je dénombre, si j'analyse la valeur des hommes qui ont prétendu avoir sauvé la patrie au 2 Décembre, je ne rencontre aucun d'eux, aucun d'eux, tandis que de l'autre côté, je vois venir au secours du pays des hommes comme Michel de Bourges, Charras, morts depuis, — Ledru était déjà exilé, — et tant d'autres, pris dans l'épave des partis les plus divers; par exemple, notre Berryer, ce mourant illustre qui, hier encore, nous envoyait cette lettre d'un homme de cœur, testament d'indignation qui prouve que tous les partis se tiennent pour la revendication de la morale.

Où étaient Cavaignac, Lamoricière, Changarnier, Lefé, Budeau, et tous les capitaines, l'honneur et l'orgueil de notre armée?

Où étaient M. Thiers, M. de Rémusat, les représentants autorisés des partis orléaniste, légitimiste, républicain, où étaient-ils? A Mazas, à Vincennes: tous les hommes qui défendaient la loi! En route pour Cayenne; en partance pour Lambessa, ces victimes spoliées d'une frénésie ambitieuse! Voilà, messieurs, comment on sauve la France! Après cela, pensez-vous qu'on ait le droit de s'écrier qu'on a sauvé la société, uniquement parce qu'on a porté la main sur le pays?

De quel côté étaient le génie, la morale, la vertu? Tout s'était effondré sous l'attentat!

M. LE PRÉSIDENT. — M. Gambetta, je vous ferai observer que vous ne tenez pas la promesse que vous aviez faite en commençant de ne point vous laisser entraîner.

J'aurais déjà dû vous arrêter lorsque vous avez dit que le dernier endroit où j'ai vu se plaider cette cause était un prétoire. Je vous invite à continuer, mais avec plus de modération.

M. GAMBETTA. — Je continue, en effet, ma plaidoirie, et je m'efforce de conserver la mesure; mais vous comprenez qu'il y a dans cette cause des émotions supérieures qui mettent l'avocat en lutte avec ce qui constitue le calme et l'atmosphère habituelle de vos audiences: vous avez senti l'importance de la question pour vous entretenir d'une si effrayante tragédie; je vous

Il est donc bien clair, pour reprendre le fil de ma pensée, qu'on n'a pas sauvé la société.

Ceux qui ont appréhendé le pays, enchaîné sa liberté, se sont servis des nouveaux moyens donnés par la science aux hommes pour entrer plus facilement en communication. La centralisation et la terreur ont tout fait. On a trompé Paris avec la province! On a trompé la province avec Paris!

La vapeur, le télégraphe sont devenus des instruments de règne. On lançait à travers tous les départements que Paris était soumis. Soumis! Il était assassiné. Soumis! On le fusillait! On le mitraillait; moi qui vous parle, j'ai eu des amis, entendez-vous bien? qui ont été tués en sortant de l'École de droit: ils étaient sans armes. Il est vrai qu'ils étaient bien imprudents et bien coupables d'être venus apprendre le droit dans un pays où on le respecte de cette manière.

C'est ainsi que de Paris la terreur s'est propagée en province, où les déportations sans jugement l'ont maintenue longtemps encore... Il faut bien puisque vous l'avez voulu, reprendre cette histoire et vous en faire une tradition; il faut vous rappelez ce que vous avez dit: « Nous ne faisons pas de distinctions, nous les serviteurs zélés, entre le 2 et le 30 décembre, nous ne « stupéfions rien, au contraire, nous nous « glorifions de tout. »

Mais, messieurs, est-il possible que le 2 Décembre ait été l'œuvre de la volonté nationale? Est-il possible que la volonté d'un peuple ait envoyé la force pour renverser la légalité et le droit? Pour détruire le peuple lui-même? On ne peut accepter cela; et remarquez-le, messieurs, on ne tend à rien moins qu'à vous surprendre, à vous arracher un jugement dans lequel on dirait: Qu'attendu que le 2 Décembre est conforme à la morale, à une mission latente qu'avait reçue le Prince, les gens qui sont tombés à la barricade du droit ont été justement frappés. Que vient on parler ici du plébiscite, de clauses ratifications?

Voilà, en effet, un bel argument tiré de l'article 1383 du Code civil, et transporté dans ce domaine sinistre qui ne s'y attendait guère...

Ah! cinq millions de suffrages ne vous suffisent pas! Au bout de dix-sept ans de règne, vous vous apercevez qu'il serait bon d'interdire la discussion de ces faits à l'aide d'une ratification posthume émanée d'un tribunal correctionnel. Non, il n'en sera pas ainsi; non, vous ne donnerez pas, vous ne pouvez donner cette satisfaction, car, pour ce procès, il n'existe pas de tribunal en dernier ressort; il a été jugé hier, il le sera demain, après demain, toujours, sans trêve et sans relâche, jusqu'à ce que la justice ait reçu sa suprême satisfaction. Ce procès du 2 Décembre demeurera à quoi qu'on fasse, survivant et ineffaçable par la loi, à Londres, à Berlin, à New-York, dans le monde entier, et partout la conscience universelle portera le même verdict.

Il y a déjà d'ailleurs quelque chose qui juge nos adversaires. Écoutez, voilà dix-sept ans que vous êtes les maîtres absolus, discrétionnaires de la France — c'est votre mot; — nous ne recherchons pas l'emploi que vous avez fait de ses trésors, de son sang, de son honneur et de sa gloire; nous ne parlerons pas de son intégrité compromise, ni de ce que sont devenus les fruits de son industrie, sans compter que personne ignore les catastrophes financières qui, en ce moment même, sautent comme des mines sous nos pas; mais ce que vous jugez le mieux, parce que c'est l'attestation de vos propres remords, c'est que vous n'avez jamais osé dire: nous célébrerons, nous mettrons au rang des solennités de la France le 2 Décembre, comme un anniversaire national! Et cependant tous les régimes qui se sont succédés dans ce pays se sont honorés du jour qui les a vus naître. Ils ont fêté le 14 juillet, le 10 août; les journées de juillet 1830 ont été fêtées aussi, de même que le 24 février; il n'y a que deux anniversaires, le 18 brumaire et le 2 décembre, qui n'ont jamais été mis au rang des solennités d'origine, parce que vous savez que si vous vouliez les y mettre, la conscience universelle les repousserait.

Eh bien! cet anniversaire dont vous n'avez pas voulu, nous le revendiquons, nous le prenons pour nous; nous le fêtons toujours, incessamment; chaque année, ce sera l'anniversaire de nos morts jusqu'au jour où le pays, redevenu le maître, vous imposera la grande expiation nationale au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité (s'adressant à M. l'avocat impérial): Ah! vous levez les épaules!

M. L'AVOCAT IMPÉRIAL. — Mais ce n'est plus de la plaidoirie...

M. GAMBETTA. — Sachez-le, je ne redoute pas plus vos dédains que vos menaces. En terminant hier, votre réquisitoire, vous avez dit: « M. Gambetta, l'avocat impérial, magistrat, homme de loi, vous osez dire: Nous prendrons des mesures! »

Et qu'elles mesures? ne s'est-ce pas là des menaces? Eh bien! écoutez, c'est mon dernier mot: vous pouvez nous frapper, mais vous ne pourrez jamais ni nous déshonorer ni nous abattre!

Le Tribunal, après trois heures de débats éreintés, rendit un jugement qui condamna: Desleuz à six mois d'emprisonnement, à 2,000 francs d'amende; à l'interdiction de ses droits civiques, de vote, d'élection et d'éligibilité pendant le même temps; — Quentin, Châtelet-Lacour, Duret et Peyrat, chacun en 2,000 francs d'amende; — Gaillard père en 500 francs d'amende; — Gaillard fils en 150 francs d'amende et en six mois de prison; Payroulon en 150 francs d'amende et en un mois de prison.

Le Tribunal émet ces judiciaires réflexions: « Dans tout le lapsage qui se fait autour du cadavre de M. Gambetta, il y a à la fois de quoi attrister et adorer. Ce qui attriste, c'est ce grand scandale, sans précédent dans notre histoire, sans pareil dans aucun pays civilisé, d'un gouvernement faisant d'un outrage à la foi religieuse une manifestation nationale, convoquant tous les pouvoirs publics, l'armée, les tribunaux, les écoles et jusqu'à un corps diplomatique à un enterrement qui se présente comme une négation matérialiste de Dieu et de la vie future. A la tristesse d'un pareil spectacle nous ne connaissons aucune consolation; rien qui puisse atténuer l'humiliation qui en résulte pour la France devant l'Europe chrétienne et la responsabilité qu'elle encourt devant Dieu.

C'est la seule chose dont nous ne prenions pas notre part. Le reste: ces énormités adulaires, outrages à bon sens plus encore qu'à la justice; ce charlatanisme qui, aidé par la badauderie générale, fait à un homme n'ayant jamais rien pu faire des obsèques qui eussent convenu au libérateur de l'Alsace et de la Lorraine; tout cela nous laisse bien tranquilles. A ceux qui, plus nerveux, seraient tentés d'en éprouver quelque agacement, nous nous bornerons à dire: attendez; attendez; non pas des années, mais seulement quelques semaines. Que restera-t-il alors de ce bruit sans fond? Qui pensera alors à Gambetta, qui en parlera, à part les quelques décaqués qui avaient mis leur enjeu sur sa fortune et qui ne se consolent pas d'avoir tout perdu? N'a-t-on pas d'ailleurs un précédent? On avait fait à M. Thiers des obsèques aussi fastueuses. La manifestation avait même été plus significative encore, parce que le gouvernement alors n'en était pas le complice. Eh bien! qu'en était-il resté? Aux anniversaires qui ont suivi, c'est à peine si l'on a pu réunir quelques rares amis. Les partis qui avaient exploité cette mort commela foule qui s'était laissée prendre à ce spectacle, tous avaient oublié M. Thiers, et à la tribune même des Chambres nul n'osait plus invoquer son nom, si ce n'est quelques conservateurs qui s'en servaient contre ses successeurs.

M. Thiers avait cependant sur M. Gambetta cette supériorité qu'il y avait en lui, à côté, au dessus du républicain en extrême, auquel le parti radical avait jugé habile de faire une apothéose, un historien éminent, un brillant homme d'Etat ayant laissé sa trace dans l'histoire d'un demi-siècle. Il n'en est certes pas ainsi du personnage dont on fait aujourd'hui tapage, et nul ne pourrait dire quelle part de gloire littéraire ou autre cet homme a ajoutée au patrimoine national.

D'ailleurs, voulût-on conserver l'héritage de M. Gambetta, l'embaras serait grand. M. Thiers, même comme républicain, laissait quelque chose: c'était sa thèse de la République conservatrice. Elle s'est trouvée sans doute singulièrement débilé à l'épreuve, et tout le monde l'a répudiée. Mais enfin c'était quelque chose, et quand on parlait de la politique de M. Thiers, on savait ce que cela voulait dire. Que pourrait-on appeler aujourd'hui la politique de M. Gambetta? Serait-ce la résistance ou l'abandon? C'était une action toute personnelle, ne procédant que par expédients, nommant un jour M. Paul Bert et l'autre jour le général de Miribel, tantôt injurant les révolutionnaires, tantôt leur faisant la cour. L'homme disparaît, que reste-t-il d'une telle politique? Comment y trouver seulement de quoi maintenir un groupe parlementaire?

Laissez donc quelques jours se passer, la foule des curieux s'écoulera, et vous serez stupéfaits de voir le silence qui succédera à ce bruit. Il ne sera plus question à gauche de M. Gambetta, à moins que ce ne soit pour l'injurier, et, si on lui élève quelque statue, il faudra, comme pour celle de M. Thiers à Saint-Germain, prendre des mesures de police afin de la protéger contre les républicains.

PAUL THURIAU-DANGIN.

REVUE DE LA PRESSE

Le Français émet ces judiciaires réflexions: « Dans tout le lapsage qui se fait autour du cadavre de M. Gambetta, il y a à la fois de quoi attrister et adorer. Ce qui attriste, c'est ce grand scandale, sans